

J'ajoute que la Commission est soutenue dans son travail par une équipe de l'Office. Vous les avez déjà rencontrés pour la plupart. S'occupent de l'accueil, de la logistique et si tout se déroule comme prévu, on ne devrait pas terminer très tard ce soir.

65 Comme il est coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants du promoteur - parce qu'il y a un représentant qui est présent - pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité de ce droit à la fin de la séance. Il s'agira, bien entendu, de rectifier seulement un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis.

70 Voilà, alors, si c'est bien exact, j'ai compris, on m'a fait signe, il me semble que madame Myriam Grondin serait présente.

Bonsoir Madame.

75

Mme MYRIAM GRONDIN :

Bonsoir.

80

M. ARLINDO VIEIRA, président :

On ne veut pas vous bousculer, prenez votre temps.

Bonsoir.

85

Mme MYRIAM GRONDIN :

Bonsoir.

90

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Bienvenue.

Mme MYRIAM GRONDIN :

95

Merci.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

100

Vous êtes bien Myriam Grondin?

Mme MYRIAM GRONDIN :

105

C'est bien moi.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Donc, vous représentez les Amis de la montagne?

110

Mme MYRIAM GRONDIN :

Exactement. Oui. Alors...

M. ARLINDO VIEIRA, président :

115

On vous avait prévu en deuxième place, mais malheureusement, il y a eu un imprévu, madame Angela Kakridonis ne peut pas se présenter. Elle nous a envoyé quand même son mémoire. Nous avons son mémoire écrit. Elle voulait le présenter en personne, mais elle ne sera pas là, donc, vous êtes la première et je pense, pas la dernière, parce qu'il y a d'autres personnes...

120

Mme MYRIAM GRONDIN :

125 Super. Très bien. Merci, je suis très heureuse d'être là ce soir. Merci de tenir cette consultation publique.

Si vous permettez, avant de parler du projet en tant que tel, je voudrais juste dire quelques mots sur les Amis de la montagne que vous connaissez peut-être déjà.

130 **M. ARLINDO VIEIRA, président :**

C'est toujours bien, parce que c'est enregistré et c'est accessible plus tard et ceux qui ne vous connaissent pas pourront vous connaître un peu mieux.

135 **Mme MYRIAM GRONDIN :**

140 Très bien. Donc, les Amis de la montagne, en fait, l'organisme existe depuis 1986. C'est un organisme à but non lucratif qui a pour mission la protection et la mise en valeur du Mont-Royal. Les Amis de la montagne travaillent en concertation avec les instances municipales, avec les propriétaires privés, propriétaires publics des grandes institutions sur la montagne afin d'identifier des solutions pour protéger, mettre en valeur le Mont-Royal et c'est un peu dans cet esprit-là que les Amis ont parfois initié ou parfois collaboré à des démarches qui ont amené, notamment, à l'établissement du site du patrimoine en '87, à la réalisation du plan de protection et mise en valeur en '90, en 2009, puis au Décret de l'arrondissement historique et naturel en 145 2005.

150 Donc, vous ne serez pas surpris peut-être de nous voir ici ce soir. L'agrandissement du projet de l'École St-George nous interpelle. Tout d'abord, c'est situé sur le site patrimonial du Mont-Royal puis, deuxièmement, le projet demande à ce qu'il y ait une modification au règlement d'urbanisme, au plan d'urbanisme relativement au taux d'implantation de la carte du plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

155 Donc, les Amis ont étudié le projet et lorsqu'on a étudié le projet, on s'est basé sur des documents qui ont été développés justement pour protéger la montagne, notamment le plan de protection de mise en valeur, la classe du paysage et le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal. On a principalement utilisé, je dirais dans ce cadre-ci, le plan de protection et de mise en valeur puisqu'il y a une approche distincte qui a été développée pour le cadre bâti et l'approche vise notamment à appliquer la notion de capacité limite de la montagne à accueillir de nouvelles constructions. Et les Amis adhèrent à cette approche et la défendent fermement.

160 Le plan stipule cependant une autre approche aussi relativement aux grands ensembles institutionnels et cette approche, en fait, vise à concilier leur croissance avec la protection, la croissance des grands ensembles avec la protection des patrimoines de leur propriété et de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Cette conciliation devant constituer un des premiers objectifs de la planification concertée de leur développement.

165 Donc, même si l'École St-George n'est pas une grande institution, mais une institution plus de petite taille, les Amis de la montagne ont trouvé important d'intégrer ce principe et de le considérer dans leur analyse.

170 Donc, les Amis de la montagne ont constaté que l'agrandissement demandé est relativement faible avec une augmentation de 5,5 % du taux d'implantation. La volumétrie de l'annexe reprend la volumétrie existante. Le projet fait preuve d'une volonté d'intégration harmonieuse au milieu. Le projet d'agrandissement n'aura pas d'impact sur les vues sur et depuis la montagne.

175 Peut-être, si vous avez eu la chance de voir le mémoire, je vais vous envoyer une version, il y a eu quelques modifications, on a rajouté un élément. On veut cependant souligner l'impact lumineux potentiel de l'agrandissement sur l'environnement et le paysage nocturne. Cette dimension est parfois négligée dans la réglementation et dans l'autorisation des projets et le Mont-Royal, on vise souvent à avoir une masse sombre.

Donc, c'est un élément très important à prendre en considération. Donc, dans ce contexte-là, les Amis de la montagne recommandent une discrétion dans le paysage nocturne.

185

On a compris également que le projet prévoit le réaménagement complet de la cour avec une réduction considérable de l'espace asphaltée avec un verdissement. On salue l'effort de l'école à augmenter la canopée et à intégrer aussi des espèces indigènes.

190

Donc, après cette analyse, les Amis estiment que le projet proposé concilie l'agrandissement du cadre bâti d'une institution avec la protection des patrimoines du Mont-Royal.

195

Nous croyons aussi que ce projet permettra de pérenniser cet équipement collectif qui renforce une mixité d'usages sur le site patrimonial du Mont-Royal.

200

Pour toutes ces raisons, les Amis de la montagne ne s'opposent pas à la modification dans ce cas particulier du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal relativement au taux d'implantation de la carte de l'annexe 1 du plan de protection et mise en valeur du Mont-Royal.

205

Les Amis de la montagne sont néanmoins de l'avis que cette modification doit être un cas exceptionnel et que toute demande de modification future de grandes institutions exige une analyse rigoureuse et des arguments convaincants.

Donc, ça fait le tour de notre présentation, de notre mémoire.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

210

Merci beaucoup. J'avais le goût de vous demander de nous parler un petit peu de ce que vous avez appelé l'approche de capacité limite. Pouvez-vous élaborer un peu plus là-dessus?

Mme MYRIAM GRONDIN :

215 On part du principe habituellement, bien il y a eu d'autres projets au sein de la Ville de
Montréal puis on est toujours, notre réaction première est toujours de dire non, on ne veut pas
densifier le territoire. Donc, c'est un peu cette approche-là. Par contre, il faut trouver un équilibre
entre permettre aux grandes institutions de se développer, si on veut, de rester sur la montagne
et la question de protéger le patrimoine, c'est un équilibre qui est sensible, qui est difficile, mais,
220 c'est ça, ne pas permettre aux institutions de se développer complètement au risque de se
retrouver avec des institutions qui sont vides, qui n'ont plus de vocation. Et à l'heure actuelle, il y
a quand même le Royal Victoria, vous savez sans doute qu'il est déjà à la recherche d'une
nouvelle vocation. On sait qu'il y a le projet de l'Université McGill, mais que ce n'est pas encore
confirmé totalement.

225
Donc, c'est une question d'équilibre, mais le réflexe premier est de ne pas construire, de
ne pas couvrir la montagne si on veut, de nouvelles constructions. C'est ça, si on veut.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

230
Merci. Je ne sais pas si mon collègue...

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

235
Vous avez aussi le Schriners qui est disponible.

Mme MYRIAM GRONDIN :

Effectivement, oui.

240
M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

Ça fait quand même des dossiers qui doivent être intéressants en soi, quand même,
c'est des cas de reconversion.

245

Mme MYRIAM GRONDIN :

Intéressants, mais compliqués. Je dirais qu'ils demandent beaucoup d'investissements de coûts, donc le Schriners, ça fait quelques années qu'il est en vente, donc lui aussi, il n'a pas eu de projets qui ont été mis, en tout cas, qui se sont réalisés, puis après ça, les Amis de la montagne visent toujours, notre objectif, c'est de conserver la vocation publique des lieux.

Alors, le Schriners, si ça devient, par exemple, des condominiums, bien à ce moment-là, on risque de perdre un accès, de perdre certains accès à la montagne. On l'a déjà vu anciennement avec le projet M sur la Montagne, si on veut où là, il y a une restriction au niveau, une fermeture au niveau du boisé.

Donc, l'objectif c'est toujours essayer de conserver ces lieux-là publics.

260 **M. JEAN CAOQUETTE, commissaire :**

Dites-moi, par curiosité, les Amis de la montagne, c'est combien de personnes?

Mme MYRIAM GRONDIN :

265

À temps - bien, on est unique...

M. JEAN CAOQUETTE, commissaire :

270 Oui, effectivement, vous avez peut-être les Amis comme tels, puis la permanence, je ne sais pas.

Mme MYRIAM GRONDIN :

275

Oui, bien, en fait, la permanence, on est une trentaine de permanents maintenant.

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

Trentaine.

280

Mme MYRIAM GRONDIN :

Oui, une trentaine de permanents. L'été, puisque les Amis de la montagne, en fait, on a la défense des intérêts, mais on a aussi tout ce qui est service dans le parc, l'accueil, les locations de patins, le service de café, la restauration, si on veut. Après, vous allez avoir tout ce qui est service scolaire, donc on reçoit les groupes scolaires, on fait découvrir la montagne aux jeunes montréalais. Donc, c'est une façon de sensibiliser puis de les amener à vouloir protéger la montagne.

285

Donc, après ça, il y a toutes les interventions sur le terrain, les plantations d'arbres, les suivis de plantation, les coupes de plantes envahissantes. Donc, c'est une grosse équipe.

290

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Tant qu'à être curieux, votre financement, il provient de quelle source?

295

Mme MYRIAM GRONDIN :

On a, je pense, si je me souviens bien...

300

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Vous n'êtes pas obligée de donner des détails, là.

305

Mme MYRIAM GRONDIN :

On a un petit financement de la Ville de Montréal, mais si vous allez sur le site des Amis, vous allez avoir le rapport annuel. Si ma mémoire est bonne, c'est 12 % de la Ville de Montréal. Ensuite de ça, ça va être du financement privé.

310

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

Vos activités autonomes aussi?

315

Mme MYRIAM GRONDIN :

Et les activités. En fait, les activités autonomes, c'est du financement qui est réinvesti pour la protection et la mise en valeur, donc, dans le parc du Mont-Royal, oui.

320

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Elle était peut-être plus attentive que moi! Elle m'a suggéré une question. Vous avez parlé de la luminosité discrète. Ça, qu'est-ce que vous voulez dire exactement par rapport à notre projet, par exemple?

325

Mme MYRIAM GRONDIN :

Bien, c'est que le projet, si vous regardez les plans, vous allez voir, bon, la partie inférieure, c'est complètement vitré, puis après ça, vous avez le deuxième, troisième étage où la, c'est partiellement vitré. Donc, le soir, probablement que la partie inférieure, si vraiment il y a un reverdissement puis il y a des arbres, la luminosité va être limitée au terrain, mais la partie supérieure, lorsqu'on est au centre-ville, lorsqu'on regarde la montagne de loin, risque d'avoir vraiment une masse lumineuse et c'est à ce niveau-là.

330

335

Il y a une certaine volonté de garder la montagne noire, un peu. On fait contraste entre un centre-ville lumineux et un arrière qui est beaucoup plus sobre et il y a certains projets qui

des fois ne prennent pas en compte cet élément-là, donc on invite en fait, l'École St-George ou la ville, en fait, à prendre en considération cet élément-là, tout simplement.

340 **M. ARLINDO VIEIRA, président :**

D'autres questions?

345 **M. JEAN CAOQUETTE, commissaire :**

Non, c'est beau pour moi, c'est clair.

LA PRÉSIDENT :

350 C'est bien. Merci beaucoup. On apprécie beaucoup votre collaboration parce que ça prend de la volonté, ça prend du temps à élaborer, mettre ça...

Mme MYRIAM GRONDIN :

355 Bien pour nous, c'est normal si...

M. ARLINDO VIEIRA, président :

360 ... c'est toujours apprécié. Je comprends que c'est dans votre vocation et tout ça, mais c'est apprécié quand même que vous avez pris la peine, par rapport à ce projet, de vous prononcer et prendre position.

Mme MYRIAM GRONDIN :

365 Merci.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Ça va alimenter notre réflexion. Merci beaucoup.

370

C'est au tour aux amis qui sont venus ici pour nous, j'ai cru comprendre, poser quelques questions. C'est une tradition, on donne la priorité aux femmes. Alors, Madame Carole Beauchemin. Alors, approchez-vous du micro pour que l'enregistrement puisse vous prendre, ainsi que la sténographe.

375

M. DAVID ESTALL :

Oui, mon nom c'est David Estall résidant en face de St-George sur de Ramezay.

380

M. ARLINDO VIEIRA, président :

O.K. Je vais vous laisser y aller, je ne sais pas avec quoi vous voulez parler exactement, mais, juste vous rappeler que notre séance aujourd'hui, c'est surtout pour faire - pour donner des opinions, faire des commentaires et moins pour poser des questions sur le projet, parce qu'on a déjà eu cette étape-là, mais on va voir qu'est-ce que c'est.

385

M. DAVID ESTALL :

D'accord, j'ai visionné le vidéo qui était très explicatif. Je trouve que les arguments - pas les « arguments », les discussions présentées par la voisine étaient au point et je suis bien d'accord avec les points soulevés cette soirée-là.

390

Nous sommes tous concernés sur la rue évidemment avec la circulation et le trafic. Je pense que ces points étaient bien discutés.

395

Un de mes points principaux, ici, ça chevauche avec celui de madame, c'est la question d'éclairage. Éclairage et mécanique. L'éclairage, le projet - moi, je suis architecte et je trouve le projet très intéressant puis je félicite les architectes.